

- 19910722 0000 -

Maçonnerie anc.
et
primitive :
Early Grand Scottish
Royal Order of Scotland
Scottish (Cernau)



(Edimbourg 1845)

A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers

Sup. Cons. des Rites Confédérés

Pour la France et ses dépendances

Paris, 22 juillet 1991

T.: S.: F.: Gérard KLOPFEL

Mon cher GÉRARD,

J'ai bien reçu le 19 juillet ta nouvelle lettre du 22 juin 1991. Etant donné sa longueur et les travaux que je mène en ce moment, je ne permettrai d'y répondre par épisodes successifs (et espère que tu ne m'en tiendras pas rigueur) ce dans l'ordre des problèmes nombreux qu'elle aborde. Le premier est évidemment celui de la page 1 de ta lettre, relatif à notre Soeur Julienne BLEIRN. Selon toi elle se serait auto-proclamée 99ème, alors que tu ne l'avais nommée que 98ème, et "Membre du Souverain Sanctuaire International" en ta patente du 21 mars 1987. Ce premier point est déjà susceptible de vous faire taxer de mixité, une femme prenant part aux délibérations et scrutins du Rite masculin. Mais ceci n'est encore rien.

1°)- Ces qualificatifs de 96°, 97°, 98° et 99° sont récents. Je ne les ai jamais utilisés personnellement. Le G.: M.: C.H. DUFONT signait comme G.: M.: de France 33-90-96, car il n'y avait pas alors de G.: M.: Adjoint, la charge était remplacée par celle de Gr.: Administrateur du RITE, que j'ai détenue jusqu'à son passage à la G.: L.: Eternelle.

2°)- Ces qualificatifs ne relèvent d'aucun rituel de transmission, celle de Gr.: Administrateur du RITE s'accompagnait de la frappe traditionnelle sur l'épaule et de l'accolade, devant témoins.

2°)- La hiérarchie de MISRAIM s'arrête au 90ème degré, et celle de MEMPHIS au 95ème, pour l'un comme pour l'autre il n'y a plus rien après, mais ce sont là des grades, des degrés.

3°)- Partant de ce qui précède, on est obligé de constater que 96°, 97°, 98° et 99° ne sont que des numérotations fonctionnelles, des niveaux administratifs, que l'on abandonne en quittant la fonction, puisqu'aucune initiation inaliénable ne les accompagne.

4°)- Ces niveaux administratifs, ces fonctions, sont :

96 - G.: M.: National Adjoint	} Plusieurs, possibles <u>inter-</u>
97 - Gr.: M.: National	
98 - Substitut Gr.: M.: Mondial	} un seul, possible <u>internat</u>
99 - Gr.: M.: Mondial	

5°)- Bien entendu il ne peut s'agir de plusieurs déten-

teurs de ces deux derniers niveaux (98 et 99), et il n'y a donc qu'un seul 98ème et un seul 99ème de possible... Si donc tu exiges que la T.I.S.I.S.I. Julianne BLEIER soit 98ème et "Membre du Souverain Sanctuaire International" (je cite), elle est ipso facto ton Substitut et par conséquent ton successeur, et vous voici retombés dans la mixité. Quant au T.I.S.I.F.I. Marcel LAPERRUQUE, il n'a plus qu'à aller à la pêche puisque la T.I.S.I.S.I. BLEIER a été nommée 98ème quatre ans avant lui.

Il faut donc reconnaître qu'en lui conférant par ta patente du 14 juillet 1987 "pouvoir de constituer un Souverain Sanctuaire International" (je cite), compte tenu de l'indépendance conférée à nos SS.I. par moi le 29 octobre 1984, tu as implicitement reconnu à la T.I.S.I.S.I. BLEIER le droit au 99ème niveau administratif, puisque Gr.I. Messe Mondiale d'une Obédience féminine indépendante.

Je suppose que la T.I.S.I.S.I. BLEIER, actuellement en voyage en Hongrie, tiendra à répondre elle-même à ton accusation d'auto-nomination, mais elle pourra toujours s'abstenir et considérer qu'après la présente lettre, la cause est entendue. Quant à moi il en est ainsi, et je ne répondrai plus à ce genre de discussion interminable et où l'amour-propre tend à l'emporter sur la logique.

Je me suis permis de te répondre sur ce papier à en-tête du SUPREME CONSEIL DES RITES CONFEDERES (sur lequel en ma patente te nommant mon successeur, je précisais "conservé la haute main" jusqu'à ma mort), afin de te préciser ce qui suit.

Pour ne pas susciter des désirs de réveiller MISRAIM, j'ai supprimé dans l'en-tête sa mention. Mais en France ce Rite a survécu jusqu'avant la guerre de 1914-1918, avec la loge l'Arc en Ciel; il subsistait indépendant en Italie en 1909 et intégrait PAPUS pour la France; enfin il existe des loges de ce Rite actuellement aux Etats-Unis. Il est donc disponible...

Pour vous MEMPHIS-MISRAIM, il faudrait évidemment un Convent international pour le séparer de nouveau. Cela en ferait un de plus. En ce qui concerne l'auteur et la date de cette association, aucun document ne vient étayer la tradition qui désigne GARIBALDI. Je songe à Theodore REUSS en 1909 pour PAPUS, entérinant sa nomination par MISRAIM italien.

Comme dit plus haut, je répondrai à petites gorgées aux autres paragraphes de ta lettre du 22 juin reçue le 19 juillet.

Je te prie de croire, mon cher GÉRARD, à mes sentiments fraternellement affectueux.

R. A.

R. AMBELAIN.

PS - Je tiens à te rassurer. Pour un empire je ne mettrais mon nom dans une charge quelconque d'un MISRAIM "réveillé"... Même pas comme Couvreur! Le RITE ECOSSAIS PRIMITIF me suffit, surtout réduit au strict minimum.